

PREX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 45 fr. 50. — Six mois, 80 fr. — Un an, 150 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 45 francs. — La France et l'étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 ; A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 DIRECTEUR : ALFRED REBOUX AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Gard-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>e</sup>, Place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 2 MAI 1887

LA DEMOCRATIE & L'ÉGALITÉ

Rarement on s'est autant occupé de depuis quelques temps des questions constitutionnelles et organiques. Ce sont presque chaque jour de nouvelles études sur le suffrage universel, sur le régime parlementaire, sur la séparation des pouvoirs, sur la différence de nos institutions avec celles des autres pays.

Parmi ces travaux se rattachant, sous des formes diverses, au même objet, à savoir les réformes à apporter dans notre organisation politique et sociale, on peut citer comme un des plus remarquables par la vigueur de la pensée, la netteté de l'exposition, la logique des déductions, le livre de M. Paul Lafitte, intitulé le *Principe de l'égalité*. L'idée maîtresse de ce livre se trouve parfaitement indiquée par l'auteur dans le passage suivant de sa préface :

« Il en est de l'égalité comme de toutes les idées, de toutes les institutions : au début, elles répondent à des besoins légitimes ; elles se développent et se transforment avec le milieu où elles sont nées ; puis elles se corrompent par l'exagération même de leur principe. Pendant des siècles, l'idée égalitaire a été un admirable véhicule du progrès. C'est elle qui a protégé le faible contre le fort ; c'est elle qui a relevé la femme, affranchi l'esclave, arraché le serf à la glèbe, aboli les privilèges de naissance et de caste ; c'est elle qui a mis l'instruction, la justice, tout ce qui fait le prix et la dignité de la vie, à la portée de tous les individus et du plus chétif. Toutefois nous que la plus grande des révolutions religieuses a été faite au nom de l'égalité morale.

Aujourd'hui, l'égalité est dans nos mœurs comme dans nos codes. L'idée a triomphé ; mais voici que quelques-uns voudraient la pousser à ses dernières conséquences logiques au risque d'épuiser la vertu qui est en elle. Nous les voyons s'agiter autour de nous, impatients de tout hiérarchie, de toute discipline, ils rêvent l'égalité absolue, sans se demander si elle ne serait pas l'absolue médiocrité. Les constituants de 1789 disaient : « Plus de privilège ! » Les constituants de demain, si nous les laissons faire, diront : « Plus d'autorité ! » Prenons garde, ce n'est plus ici le principe de l'égalité ; c'est le paradoxe.

« A l'appui de la thèse l'auteur examine successivement, au point de vue de l'application du principe de l'égalité absolue, le suffrage universel, l'enseignement, le service militaire, le droit des femmes, etc. En ce qui touche le suffrage universel, M. P. Lafitte, après une analyse très complète des divers aspects de la question, se prononce de la façon la plus explicite pour le maintien de ce suffrage. Tout gouvernement qui tenterait de le supprimer serait emporté à la première émeute ; mais ajoute-t-il, il n'est pas interdit de rêver un suffrage plus éclairé, plus compétent, autrement organisé que celui d'aujourd'hui. Que chacun ayant des devoirs à remplir, rien de plus légitime ; mais s'en suit-il que les droits doivent être identiques, quand les aptitudes et les fonctions sont différentes. « Le paradoxe de l'égalité consistait non pas à donner des droits à tous, mais à donner à tous les mêmes droits. La formule actuelle du suffrage universel s'écrit l'égalité de droit, mais la formule de l'égalité absolue s'écrit l'égalité de fait. Si la souscription ne produit qu'une faible somme, M. Schnabel en sera pour ainsi dire diminué ; si cette idée trouve au contraire un grand nombre d'adhérents, l'Allemagne ne manquera pas de dire que nous récompensons ainsi autre chose que les services ordinaires d'un commissaire de police et qu'il y avait de l'espionnage dans le cas de M. Schnabel. A quoi bon s'exposer à tout cela, lorsqu'il est si simple de se tenir tranquille ? Les premiers nous qui figurent en tête de la liste de la France sont ceux des deux frères et des nièces et neveux du commissaire allemand. Que penser de cette haine de famille affirmée dans un journal sans utilité ni nécessité ? C'est peut-être là, pour la France une excellente leçon, ce n'est pas pour le bon patriotisme.

en même temps les deux aspects différents de la vie sociale : le point de vue individuel et le point de vue collectif, ce qui peut parfaitement se faire avec le système des deux Chambres, l'une étant nommée par le suffrage universel et l'autre par des collèges spéciaux, l'autre étant la représentation d'un nombre et l'autre celle des forces sociales.

Sur la question de l'enseignement, M. Paul Lafitte s'élève avec beaucoup de force contre le principe de l'égalité absolue et de cette unité d'enseignement dont on voudrait faire la base de tout Etat démocratique ; il importe, devant les partisans de l'égalité sans réserve, que tous les Français aient certaines idées et certains principes communs. Si l'on veut maintenir l'unité de la nation, il ne faut pas toucher à l'unité de l'enseignement. Quels sont donc, demande M. Lafitte, ces principes communs à tous les Français ? Qu'y a-t-il de commun, d'abord, entre l'éleve du lycée et l'éleve de l'école primaire ? Puis, cette prétendue communauté d'idées existe-t-elle du moins entre ceux qui ont fait les mêmes études ? Nullement. Voici deux hommes qui ont passé dix ans au lycée, ce qui fait le charme de l'un fait l'ennui de l'autre. Celui-ci a goûté la littérature classique ; et pour celui-ci elle a un parfum de vieux pensum. Parlez philosophie, beaux-arts, morale, politique ; ils se sentent rieurs.

Quand deux camarades de collège se retrouvent dans le monde, la vie a façonné chacun dans un moule différent. Après s'être serré la main et avoir rappelé quelques souvenirs d'enfance, ils ne savent que se dire. Voilà pour l'unité intellectuelle, quant à l'unité morale, elle n'est pas affaire de programme ; il faut la demander à l'éducation, à l'éducation complète : celle du corps comme de l'esprit.

Il y aurait à cet égard, bien des réformes à faire et une impulsion nouvelle à donner à notre enseignement ; mais ce n'est point l'unité des programmes qui créera cette communauté de sentiment, sans laquelle il n'y a pas de force nationale. M. Paul Lafitte donne en ces termes la conclusion de son livre : « L'égalité est une vertu, mais elle n'est pas la seule vertu. Un Etat fondé uniquement sur le principe de l'égalité serait sans cesse ballotté entre l'anarchie et le despotisme. Il y a une part de nécessité dans le point de vue égalitaire, mais il est d'autres points de vue non moins nécessaires. Le problème de notre temps est précisément de concilier deux points de vue contraires : l'égalité des individus, la hiérarchie des fonctions. » De la solution de ce problème dépend l'avenir de la démocratie.

La France ouvre une souscription pour offrir à M. Schnabel, depuis longtemps chevalier de la Légion d'honneur, une croix en diamants. Nous ne voulons pas diminuer les mérites que peut avoir M. Schnabel et l'on comprendrait que le gouvernement l'indemnise de désagréments qu'il a pu éprouver pendant ses quelques jours de captivité en lui confiant un poste plus élevé, mais c'est manquer de mesure que d'ouvrir une souscription en sa faveur. M. Schnabel a-t-il fait plus que son devoir ? Non. Gardons donc ces mouvements de sympathie publique pour récompenser des actions véritablement héroïques.

Si la souscription ne produit qu'une faible somme, M. Schnabel en sera pour ainsi dire diminué ; si cette idée trouve au contraire un grand nombre d'adhérents, l'Allemagne ne manquera pas de dire que nous récompensons ainsi autre chose que les services ordinaires d'un commissaire de police et qu'il y avait de l'espionnage dans le cas de M. Schnabel. A quoi bon s'exposer à tout cela, lorsqu'il est si simple de se tenir tranquille ? Les premiers nous qui figurent en tête de la liste de la France sont ceux des deux frères et des nièces et neveux du commissaire allemand. Que penser de cette haine de famille affirmée dans un journal sans utilité ni nécessité ? C'est peut-être là, pour la France une excellente leçon, ce n'est pas pour le bon patriotisme.

Le canal du Nord

Dans sa séance du jeudi 28, le conseil général a entendu le rapport suivant de M. Degroote, au nom du 5<sup>e</sup> bureau, sur la création du grand canal du Nord :

« Vous savez très promptement exécution du projet Derome pour l'amélioration de l'Oise entre Joinville et Conflans Saint-Honoré. « La loi du 10 décembre 1836 a déclaré d'utilité publique l'exécution du projet d'amélioration de l'Oise dressé par M. Derome. Ce projet comporte un ensemble d'ouvrages et de modifications réparties sur les 104 kilomètres de section navigable de l'Oise, depuis Joinville jusqu'à son embouchure dans la Seine à Conflans Saint-Honoré.

« Par son exécution disparaîtraient les principales causes d'arrêts et de difficultés de la navigation actuelle. M. Derome estime à 1,800,000 francs l'économie qu'il en résulterait pour le gouvernement. Il évalue à 6,000,000 de tonnes la capacité de fréquentation de la rivière ainsi améliorée : deux ou trois campagnes suffiraient pour terminer cette entreprise.

« Ainsi deviendrait inutile, au moyen d'une dépense de 5,000,000 fr., le prolongement du canal latéral à l'Oise jusque Méry-sur-Oise, section très importante du projet Flament évaluée 20,000,000 ; c'est donc une très grande réduction du devis du grand canal du Nord.

« Toutes ces considérations rendent désirable l'exécution du projet Derome à très bref délai. Il n'y a pas sur les lignes au-dessus de Conflans, et par conséquent complètement étudié comme l'est celui-ci, devant apporter pour une dépense aussi faible une amélioration plus grande.

« En conséquence nous émettons le vœu le plus pressant pour que l'Etat affecte à l'exécution du projet Derome des ressources suffisantes pour que, commencé en 1887 il soit terminé en 1888. Et, sur les bases les plus justes pour l'industrie nationale, pour aboutir directement à la Villette par le canal de l'Oise. Qu'après cette étude le projet adopté soit l'objet d'une loi de déclaration d'utilité publique. Qu'à l'exécution de ce travail soit annuellement affectés la somme de 2,000,000 que le gouvernement se serait disposé à accorder à la construction de la section Arleux-Noyon.

« L'exécution de la section du canal du Nord comprise entre Arleux et Noyon a été déclarée d'utilité publique. « Jusqu'ici aucune combinaison financière n'a pu aboutir en vue de cette entreprise. Le péage par tonne à payer par les bateaux traversant cette section, seule base possible pour les contributions du capital nécessaire, 40,000 francs, serait bien supérieur à la réduction des frais de navigation résultant du raccourcissement obtenu. D'après le rapport de M. Flament sur l'utilité de cette section, le projet Flament de la partie Arleux-Noyon fait à gagner quel-ques jours aux bateaux par la diminution de distance, tandis que la diminution des contributions « brème les leur frets, perdus ; par conséquent, cette section n'aura qu'une utilité fort restreinte et tant qu'elle ne sera pas prolongée par la construction de Noyon à Paris.

LE PAPE ET L'EUROPE

Rome, 30 avril, 7 h. soir. — Le vatican a informé hier les gouvernements de Vienne, de Munich, de Constantinople, de la nomination officielle, en qualité de nonce, de MM. Galmiberti, di Pietro, Rufo-Sylla et Bonelli.

Mgr Bonelli, qui remplace Mgr Rotelli à Constantinople, est un des évêques les plus éminents de l'Eglise. C'est un ami de Mgr Azarian, favorable aux intérêts français en Orient, où il jouit d'une grande popularité.

« Agardi arrive le 2 mai à Rome, où il occupera le poste de Mgr Galmiberti à la secrétairerie d'Etat. Mgr Agardi a été rédacteur du *Moniteur de Rome* ; c'est un ami de Mgr Bocelli et de Mgr Galmiberti, et d'un esprit modéré. C'est le cardinal qui a été nommé professeur à la Propaganda. Dans ses diverses missions, il s'est toujours montré favorable aux intérêts de la France, et il est très aimé à l'ambassade de France. On remarque ici que le mouvement diplomatique et administratif actuel est de nature à étendre l'influence française.

« Le vatican a informé le ministre belge, accrédité près de lui, qu'il ne pouvait intervenir en faveur de la loi militaire en faveur du parti catholique et accepter la loi. Les négociations furent depuis l'affaire du Septennat ; c'est alors que le Cabinet belge a fait sa première démarche à Rome. Le vatican déclare que la question du Septennat constitue une exception, qui intéressait la paix de l'Europe et que l'intervention de Léon XIII a été déterminée par les concessions que la Prusse faisait en matière ecclésiastique.

« Les négociations ont été longues à cause de la vive instance du Cabinet belge. Mais le vatican a persisté dans son refus, pour couper court au renouvellement de pareilles propositions, et bien montrer que son attitude dans la question du Septennat ne saurait constituer un précédent.

LA CHERTÉ DES FRAIS DE JUSTICE

Au lieu d'être à la fin de l'année une commission extra-parlementaire près du ministère de la justice, commission qui terminera peut-être un jour son projet de révision du code de procédure.

« En attendant, la cherté des frais de justice reste en France le mal le plus répugnant et le plus onéreux. Un propriétaire, qui habite la campagne, voit sept ou huit mètres d'un mur à lui appartenant, celui-ci refuse ; constat d'huissier et dans du papier timbré.

L'INCIDENT FRANCO-ALLEMAND

La Gazette de l'Allemagne du Nord publie la communication suivante, adressée par M. de Bismarck, en date du 28 avril, à M. Herbet, au sujet de l'incident de M. Schnabel :

« Se basant sur les informations qui lui ont été données, au sujet de l'arrestation judiciaire, du commissaire de police français, M. Schnabel, par son excellence l'ambassadeur de la République Française et sur les communications du ministre français des affaires étrangères, qui lui ont été transmises par l'entremise des lettres d'affaires impériales à Paris, le soussigné a soumis l'affaire à un sérieux examen.

« A cet effet, des pièces justificatives, se rapportant aux motifs de l'arrestation de M. Schnabel et aux circonstances accessoires, ont été demandées aux autorités judiciaires mêlées dans cette affaire. Une copie des documents les plus importants et tout d'abord de la déclaration faite par M. Schnabel au sujet de son arrestation, a été envoyée au ministre des affaires étrangères.

« Dans l'action judiciaire on se base sur des preuves évidentes de sa culpabilité, fournies par les aveux du citoyen de l'empire Klein, également accusé du même crime et par les lettres d'affaires mises à la poste à Metz et depuis reconnues par M. Schnabel comme étant de M. Klein.

« Dans ces circonstances, la condamnation judiciaire de M. Schnabel ne pourra paraître douteuse et elle s'explique d'autant plus qu'en agissant d'une manière si coupable, M. Schnabel a abusé de la confiance que le public avait en lui et de la confiance qu'il occupait sur la frontière.

« Le soussigné se permet de faire ressortir ce point, pour le cas où après sa mise en liberté M. Schnabel serait de nouveau rencontré sur le territoire allemand, indépendamment de la sauvegarde d'un rendez-vous administratif.

« Si, malgré ces faits, le soussigné a cru de son devoir de demander à l'Empereur la mise en liberté de M. Schnabel, il a été conduit à agir en se basant sur un principe du droit des gens, d'après lequel il faut toujours considérer comme un véritable fait accompli l'infraction qui entraîne une violation de frontière dans le but de régler des questions administratives entre deux Etats voisins.

« On propose tout simplement comme remède l'adoption d'une procédure uniforme résultant de la fusion de la procédure employée devant le juge de paix avec celle employée devant les tribunaux de commerce, procédure, comme on sait, infiniment moins lente et moins coûteuse que celle qui est employée devant les tribunaux civils.

LE RETOUR DE M. SCHNABEL

Le *Journal de la Meurthe* raconte une interview que M. Crawford, du *Daily News*, a eu avec M. Schnabel au buffet de la gare de Metz, au moment où ce dernier prenait un bock, en attendant l'arrivée du train.

« M. Crawford raconte succinctement à M. Schnabel les événements survenus pendant sa captivité. M. Schnabel n'avait pu lire aucun journal pendant son séjour forcé à Metz. Il avait sur lui alors le *Meurthe Zeitung*.

« M. Schnabel déclara qu'il quittait Metz sans haine ni ressentiment contre les autorités allemandes qui furent bienveillantes à son égard. « Un sujet de Gantsch, M. Schnabel se montra mes affirmations, car dit l'exacte vérité.

« Mais, à mon avis, ma meilleure sauvegarde était la lettre de M. Gantsch qui prouvait ma bonne foi et démontrait que j'allais à un rendez-vous pour affaires de service, rendez-vous que je ne pouvais refuser.

« M. Schnabel déclara qu'il quittait Metz sans haine ni ressentiment contre les autorités allemandes qui furent bienveillantes à son égard. « Un sujet de Gantsch, M. Schnabel se montra mes affirmations, car dit l'exacte vérité.

« Un rédacteur du *Figaro* a fait le voyage de Frouard à Paris dans le même compartiment que M. Schnabel. Il a eu avec lui un entretien dont il rend compte et duquel nous extrayons les passages suivants :

BOURSE DE PARIS

du lundi 2 mai

Table of stock market data for Paris, including various bonds, shares, and exchange rates. Columns include 'Cours précéd.', 'VALEURS', 'Cours d'ouv.', 'Cours de 2 h.', and 'Cours de clot.'.

BOURSE DE LILLE

du lundi 2 mai

Table of stock market data for Lille, including various bonds and shares. Columns include 'VALEURS', 'Cours précéd.', and 'Cours de clot.'.

CHARBONNAGES

Cours complets

Table of coal prices for various regions like Aniche, Bligny, and Courrières. Columns include 'Cours complets' and 'Cours de clot.'.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 2 Mai 1887

Table of closing prices for various commodities and currencies. Columns include 'Cours précédent', 'VALEURS', and 'Cours de jour'.

Sur la frontière

« Des instructions vont être envoyées aux autorités de la frontière pour que la plus grande circonspection s'exerce à l'égard de tout individu qui pourrait s'établir légalement avec les fonctionnaires d'Alsace-Lorraine.

M. de Bismarck et le Statthalter

« On lit dans le *Gaulois* : « Un de nos amis, qui arrive de Strasbourg, nous fait part des impressions qu'il rapporte de cette ville et de l'état des esprits au moment de son départ, après la solution que la force des choses a imposée au gouvernement allemand dans l'incident de Pagny.

DEPECHE TELEGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
« Une véritable épidémie de duels sévit à l'heure qu'il est dans la garnison de Gran (Hougrie). Quinze officiers du régiment se sont battus avec des habitants de la ville dans le courant de la semaine passée. Deux officiers ont été tués.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

« Pendant le séjour du czar à Sébastopol, où il sera accompagné d'ad. de Giers, l'ambassadeur de Russie à Constantinople, ainsi que M. de Buzov, ministre russe à Athènes, s'y rendront aussi pour y conférer avec le ministre des affaires étrangères.

DERNIÈRES NOUVELLES LOCALES

« Les Italiens à Massouah
« Rome, 2 mai. — Le général Soletta a réclamé par dépêche un renfort de deux bataillons et de deux batteries.